

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, M. BLANCHARD, M. TEISSIERE, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE, V. PICARD, C. RIBIERE, conseillers municipaux.

Absente excusée : T. MOLENDI.

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUITE A AUTORISATION D'URBANISME**

Le maire explique à l'assemblée que la commune, dès lors qu'elle délivre une autorisation d'urbanisme, a la charge des travaux rendus nécessaires par un projet d'aménagement ou de construction. Pour les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité, la répartition est la suivante : 60% pour la commune et 40% pour ERDF.

Chaque demande de permis de construire fait l'objet d'une étude technico-économique par ERDF, qui établit une proposition financière.

La dépense à engager pour l'autorisation d'urbanisme PC 03027914R00007 est de 2821,35 € HT (permis de construire BRUNEL) et de 1601,96 € HT pour la division parcellaire (PASTINELLI) référencée DP03027915R0001 soit un montant total de 4423,31 € HT.

La contribution financière pour l'extension du réseau public d'électricité, route de Cavillargues, s'élève donc à 5307,97 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'extension de réseau EDF route de Cavillargues, et donne son accord à la contribution financière de 5.307,97 € TTC pour cette opération.

#### **VIREMENTS DE CREDIT N°2**

Le maire explique qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit concernant le financement de l'extension du réseau de distribution d'électricité qui vient d'être approuvé, et l'achat de la maison dans le Fort.

Les opérations comptables suivantes sont à réaliser :

- Diminution des crédits ouverts de 59 308,00 € de l'article D2315 « Immobilisations en cours installation techniques » (chapitre 023 : Immobilisation en cours)
- Augmentation sur crédits ouverts de 5308,00 € de l'article D 21538 « Autres réseaux » (chapitre 215 : Installations, matériel et outillage technique).
- Augmentation sur crédits ouverts de 54000,00 € de l'article D 2138 « Autres constructions » (chapitre 213 : Constructions).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité ces virements de crédit ainsi qu'il suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538 : Autres réseaux		5 308,00 E
<b>TOTAL 215 : Installations, matériel et outillage techniques</b>		<b>5 308,00 E</b>
D 2138 : Autres constructions		54 000,00 E
<b>TOTAL 213 : Constructions</b>		<b>54 000,00 E</b>
D 2315 : Immos en cours-inst. Techn.	59 308,00 E	
<b>TOTAL : 023 Immobilisations en cours</b>	<b>59 308,00 E</b>	

## **STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

Le maire expose au conseil municipal qu'afin de limiter et réguler la population de chats errants sur la commune, la Fondation 30 millions d'Amis, après signature d'une convention, peut aider financièrement à stériliser et identifier cette population.

L'aide financière de la Fondation s'établit à 60 € pour la castration des mâles et de 80 € pour l'ovariectomie des femelles.

Un devis a été demandé au vétérinaire de Saint Quentin la Poterie qui accepte les montants consentis par la Fondation.

Une discussion s'engage, notamment sur les moyens d'attraper ces animaux. Sabine Rouvière dit avoir contacté, pour cette opération, une association bagnolaise qui a répondu n'intervenir que sur la commune de Bagnols. Martine Blanchard et Vincent Picard s'interrogent sur la nécessité de dépenser de l'argent pour cette action.

Les discussions terminées, le conseil municipal autorise le Maire, à la majorité de 11 voix contre 2 (Martine Blanchard et Vincent Picard), à signer cette convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR ASSOCIATION**

Le maire expose à l'assemblée que l'association LADY'NAMICS domiciliée au 7 chemin de Cabrières, représentée par sa Présidente Mme Audrey SEGURA, a demandé une subvention. Cette association concerne une quarantaine d'adhérents et propose de la gymnastique et de la marche. Il propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité cette subvention pour un montant de 300 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Défaillance de l'entreprise de plomberie du Lot n° 11 (Sanit Energie)**

Suite à de grosses difficultés financières, l'entreprise SANIT ENERGIE a dénoncé le marché dans le cadre de la construction de la brigade de la Gendarmerie.

En accord avec Mme le Percepteur d'Uzès, et dès confirmation officielle, nous allons lancer une négociation avec les 4 entreprises qui avaient postulé pour le Lot n° 11 (Plomberie, Sanitaire, Ventilation Climatisation).

- **Courrier de Mme Maryse RIBIERE**

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Maryse Ribière, concernant une demande de modification d'un nom de rue dans le Fort. Celle-ci explique que le nom de la rue du "service commun divin" n'est pas approprié, car historiquement, il fut impossible que cette rue soit empruntée par les huguenots pour se rendre à l'office religieux, puisque

l'accès par la trouée Est n'a été réalisé qu'au 19ème siècle, et que ces offices dans un lieu commun aux deux religions étaient pratiqués au 17ème siècle. Elle propose de supprimer le mot "divin" sur le panneau.

En outre, elle demande que cette information soit transmise aux guides conférencières afin qu'elles rectifient leur discours durant les visites guidées du Fort. Mireille GIANNUZZI informe le Conseil Municipal qu'elle a transmis l'information lors de la dernière visite guidée. Jérôme VEYRAT précise qu'une plaque de rue est à changer dans le Fort, il conviendra de changer les 2 plaques en même temps.

Le Conseil Municipal prend acte des deux points évoqués par Mme RIBIERE.

- **Proposition de partenariat avec l'Office Culturel de Saint Quentin la Poterie dans le cadre de « L'accordéon Plein Pot »**

Le maire donne lecture du courrier du comité des fêtes de St Quentin la Poterie, mais l'assemblée n'est pas intéressée par la proposition.